

La Fondation du Patrimoine, organisme privé indépendant à but non lucratif, a été créée par la loi du 2 juillet 1996.

- ❖ Deux ans plus tard, la **première délégation départementale** de France voit le jour à Saumur.
- ❖ Aujourd'hui installée à **Angers**, elle représente un acteur essentiel au sein du département et constitue à l'échelon national, la **plus ancienne** et l'une des **plus dynamiques** des délégations. Elle repose sur une équipe de 21 bénévoles et 1 Chargée de Mission.



SES MISSIONS

- ❖ **Participer** à l'identification des édifices et sites menacés de disparition et à la programmation de leur sauvegarde
- ❖ **Concrétiser** les efforts des associations et des collectivités locales qui oeuvrent en faveur du patrimoine et de l'environnement, en mobilisant toutes les énergies, qu'elles soient collectives ou individuelles (mécénat d'entreprises et de particuliers)
- ❖ **Aider** à l'embellissement des communes, au développement du tourisme et de l'emploi et à la transmission des savoir-faire

PROJETS PRIVÉS

La Fondation du Patrimoine dispose d'un outil fiscal incitatif : **Le Label**. Il vous permet de déduire de votre revenu imposable :

- ❖ **50 %** du montant des travaux de restauration extérieurs
- ❖ **100 %** si vous obtenez au moins 20 % de subventions

Plusieurs critères sont à respecter :

- ❖ L'édifice doit être visible de la voie publique
- ❖ Il ne doit pas être protégé au titre des Monuments Historiques
- ❖ Il doit avoir un caractère rural
- ❖ Les travaux ne doivent pas dénaturer le bâtiment d'origine

PROJETS PUBLICS

La Délégation peut aider les collectivités et les associations en apportant :

- ❖ Une aide dans l'**identification** des édifices et des sites menacés
- ❖ Une assistance technique au montage de projet grâce à leur **capacité d'expertise et de conseil**
- ❖ Un appui dans leur démarche par le lancement d'une souscription publique et par l'attribution de subventions qui peuvent représenter jusqu'à **20 % du montant des travaux**

QUELQUES CHIFFRES ...

Depuis 1998, date de création de la délégation de Maine-et-Loire, ce sont plus de :

- ❖ Plus de 1800 dossiers pré-label envoyés
- ❖ 400 dossiers labellisés
- ❖ 50 projets publics réalisés
- ❖ 28 millions d'euros de travaux engagés
- ❖ Plus de 550 000 € de subventions accordées

Contactez nous :

Délégation de Maine-et-Loire
6 bis, rue des Arènes – BP 92331
49 023 ANGERS Cedex 2

Tél 02.41.39.48.98 / 06.87.50.00.53

Mail : delegation-maine-et-loire@fondation-patrimoine.com